



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°16/2014 du 21 mai 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80129 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 16/2014 du 21 mai 2014

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°16 du 21 mai 2014

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES TITRES

PREF/DCT/SCUR/2014/348	16/05/2014	Arrêté fixant les horaires d'ouverture des bureaux de vote du département de l'Yonne à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen	3
------------------------	------------	---	----------

ARRETE PREF DCT- SCUR – 2014 –0348 du 16 mai 2014
Fixant les horaires d'ouverture des bureaux de vote du département de l'Yonne
à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen

Article 1^{er} : Le dimanche 25 mai 2014, le scrutin pour l'élection des représentants au parlement européen se déroulera de 8h00 à 18h00 pour les communes du département de l'Yonne, à l'exception de la commune d'Auxerre où le scrutin sera clos à 19 heures.

Le Préfet,
Raymond LE DEUN